

L'AN mil neuf cent un, le *treizième* jour du
mois de *Septembre* à *Deux* heures du matin

N° 5 / Devant nous *Olivier Arid Yverant*, Maire et
Officier de l'État civil de la commune de *Bréhat*
canton de *Paimpol* département des Côtes-du-Nord,
sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ou-
vertes au public,

1° *Emmanuel Joseph Marie Yéron*
âgé de *trénte deux* ans, né à *Bréhat*
département d *es Côtes du nord* le *trénte un*
du mois de *juillet* l'an *mil huit cent soixante-neuf*
profession de *Capitaine au long cours*
demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du nord*
(*célibataire*) fils *majeur*
de *Jean Yves Marie Yéron* de son vivant *marin au*
Cabotage et de *Désirée Agathe Marie Anne Olivier*
vicéris à *Bréhat*

2° *Marie Bocher*
âgée de *vingt* ans, née à *Bréhat*
département d *es Côtes du nord* le *tréin huit*
du mois d *Octobre* l'an *mil huit cent quatre-vingt*
profession de *marin* demeurant
à *Bréhat* département d *es Côtes du nord*
(*célibataire*) fille *mineure*
de *Jean Marie Bocher*, chef *ag. vin de pibure*
et de *Alexandrine Yverant Guymard*, *menager*
domiciliés à *Bréhat*, *ici présents et consentants*
au dit mariage

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux, et dont les publications légales ont été faites à *Bréhat*
les dimanches quinze et vingt deux Septembre
de la présente année

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous
nous sommes fait remettre :

1° Les certificats de publication :

2° Les actes constatant la naissance des futurs ;

3° L'acte de décès du père du futur (voir le registre des
décès de cette commune l'année 1898 N° 19)

4° L'acte de décès de la mère du futur (voir le registre des
décès de la même commune l'année 1871 N° 22)

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1901 - 1905



25

et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Civil, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi, que *Emmanuel Joseph Marie Le Pen* et *Nana Bocher* sont unis par le mariage.

A l'endroit, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le _____ devant M^e _____ notaire à _____ ont répondu *negativement*

Cette réponse a été confirmée par *les père et mère de la contractante*

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de

- 1^o *Le Lion Louis*
 âgé de *huitvingt ans*, profession de *commis de la Marine*
 demeurant à *Samplé* département d *es côtes du nord*
 qui a déclaré être *frère du contractant*
- 2^o *Le Bail Eugène*
 âgé de *quarante ans*, profession de *instituteur*
 demeurant à *La Roche Derrien* département d *es côtes du nord*
 qui a déclaré être *ami du contractant*
- 3^o *Bocher Eugène*
 âgé de *vingt ans*, profession de *élève de la Marine*
 demeurant à *Brehat* département d *es côtes du nord*
 qui a déclaré être *frère de la contractante*
- 4^o *Le Boze Louis*
 âgé de *vingt ans*, profession de *propriétaire*
 demeurant à *Brehat* département d *es côtes du nord*
 qui a déclaré être *ami de la contractante*

Et, après en avoir donné lecture aux comparants et aux témoins, nous avons signé le présent, lesdits jour, mois et an que devant. Les comparants et les témoins ont déclaré *signer*.

Ede Le Pen

q. Bocher

Nana Bocher

Bocher

Alexandrine Guichard

Bocher

Ede Pen

L. Le Boze

Bocher

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1901 - 1905